

Communiqué de presse

Zurich, le 16. mai 2023

Nouvelle solution d'élimination durable pour les pompes à chaleur

En collaboration avec les organisations ImmoClimat Suisse (ICS) et le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP), SENS eRecycling a mis en place une solution de branche respectueuse de l'environnement, garantie par des contrôles et rentable pour la collecte, le transport et la valorisation des pompes à chaleur. Elle est financée au moyen d'une contribution anticipée de recyclage (CAR), dont le montant est calculé selon les principes de l'économie de marché. Le lancement officiel de la nouvelle solution de branche «Pompes à chaleur» est prévu pour le 1er juillet 2023.

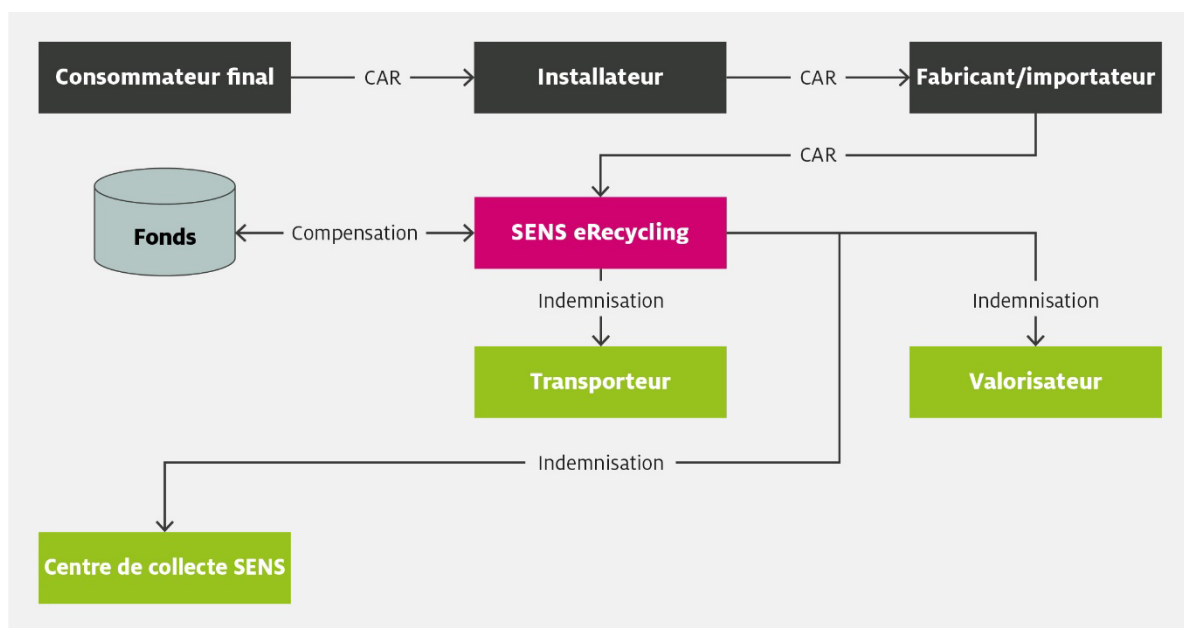


Figure 1: Flux financier dans la solution de branche Pompes à chaleur

SENS eRecycling a conclu un nouveau contrat de coopération avec ImmoClimat Suisse (ICS) et le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP). Celui-ci régira, à partir du 1er juillet 2023, l'élimination écologique et rentable des pompes à chaleur en Suisse. La nouvelle solution bénéficie d'un large soutien au sein de la branche, explique Konrad Imbach, directeur d'ImmoClimat Suisse: «Actuellement, les fabricants et importateurs qui ont adhéré à la solution de branche couvrent un volume de 70 à 80% du marché suisse des pompes à chaleur». Stephan Peterhans, directeur du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, ajoute: «Nous supposons que près de 100% des fournisseurs de pompes à chaleur y adhéreront au cours de l'année, car il s'agit d'une solution

pragmatique et durable». Cela montre que les fabricants et importateurs assument leur responsabilité vis-à-vis des produits et s'engagent activement pour en assurer une élimination respectueuse de l'environnement. Pasqual Zopp, directeur de SENS eRecycling, s'en réjouit également: «De nombreux fabricants et importateurs voient dans la nouvelle solution de branche une possibilité d'assumer de manière efficace et simple leur obligation de reprise des pompes à chaleur usagées. Ce large soutien ne va pas de soi, car chaque fabricant/importateur peut décider librement de nous rejoindre ou non.» Parallèlement, Pasqual Zopp souligne que la solution de branche est ouverte à tout moment, non seulement aux membres de l'ICS et du GSP, mais aussi à d'autres fabricants et importateurs de pompes à chaleur.

Voici comment fonctionne la nouvelle solution de branche

Les coûts de la collecte, du transport et du recyclage des pompes à chaleur ainsi que le contrôle des entreprises de recyclage sont financés par SENS eRecycling grâce aux recettes de la contribution anticipée de recyclage (CAR). Celle-ci correspond à un montant fixe que les consommateurs paient directement à l'installateur ou au fabricant/à l'importateur lors de l'achat de pompes à chaleur. Les fabricants et importateurs déclarent leurs ventes à intervalles réguliers auprès de SENS eRecycling, et versent dans le fonds prévu à cet effet les revenus des taxes anticipées de recyclage (voir figure 1). Le fonds fonctionne selon le système par répartition: cela signifie que les pompes à chaleur achetées dans le passé sont également couvertes par la CAR et reprises gratuitement par les installateurs ou les fabricants et importateurs. Pour ce faire, les fabricants/importateurs qui font partie de la solution de branche «Pompes à chaleur» peuvent remplir un ordre de reprise sur le portail en ligne de SENS eRecycling. Sur ce, SENS eRecycling récupère directement les appareils pour en assurer la valorisation. Il est également possible de remettre gratuitement les pompes à chaleur usagées à l'un des 750 centres de collecte SENS:

www.erecycling.ch/fr/entsorgungspartner/sammelstellen.html

Élimination et contrôle dans les règles de l'art par SENS eRecycling

La nouvelle solution de branche concerne les pompes à chaleur d'une puissance jusqu'à 350 kW ainsi que les pompes à chaleur chauffe-eau d'une puissance jusqu'à 20 kW. Comme les appareils de réfrigération, tels que les réfrigérateurs ou les climatiseurs, ces systèmes contiennent des agents réfrigérants qui doivent être aspirés avant le recyclage, car ces gaz sont nocifs pour l'environnement. Il est donc d'autant plus important que les pompes à chaleur soient éliminées dans les règles de l'art. SENS eRecycling y veille en confiant le recyclage des appareils exclusivement à des entreprises suisses disposant des autorisations nécessaires et d'une licence SENS pour le traitement d'appareils de la catégorie correspondante. Les entreprises sont régulièrement contrôlées par SENS eRecycling. Cela comprend aussi bien les aspects liés à l'environnement que ceux liés à la sécurité du travail.

Recyclage des pompes à chaleur en Suisse

Outre les agents réfrigérants nuisibles au climat, qui doivent être soigneusement aspirés au préalable par les entreprises de recyclage et éliminés séparément, les pompes à chaleur contiennent également des matières premières précieuses. Il s'agit notamment de l'aluminium, du fer, du cuivre et des matières plastiques, qui sont retraités par les entreprises de recyclage et réintroduits dans la boucle de recyclage des matières premières. Les pompes à chaleur étant recyclées selon un processus similaire à celui des appareils de réfrigération, SENS eRecycling peut s'appuyer sur ses entreprises partenaires actuelles en Suisse, qui garantissent un recyclage professionnel et écologique des pompes à chaleur sur les installations existantes.

Contact

Pour de plus amples informations, des demandes d'interview ou des renseignements, veuillez vous adresser à

Nando Erne, SENS eRecycling, Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich

T: +41 43 255 20 05, nando.erne@sens.ch, www.eRecycling.ch

SENS eRecycling

En tant qu'experte de la valorisation durable des appareils électriques et électroniques usagés dans et autour de la maison, des luminaires, des sources lumineuses, des systèmes photovoltaïques ainsi que des batteries utilisées dans les véhicules et dans l'industrie, la Fondation SENS contribue de manière décisive à la définition de nouvelles normes d'avenir en matière d'eRecycling. En préservant les ressources, elle contribue de manière importante à la protection de l'environnement. La taxe anticipée de recyclage (TAR) conforme au marché finance les prestations réalisées dans le cadre du système de reprise SENS.

SENS eRecycling est membre de Swiss Recycling et du WEEE Forum, le centre de compétence mondial pour les déchets électroniques. En 2020, SENS eRecycling a célébré ses 30 ans.